

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 08

votants 11

L'an deux mil vingt deux

le vingt deux novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, LEGALLAIS, BRUN,
Mmes COUSSOT, BRANDT, FURAUD

Absents : M. BOUTINET (pouvoir à M Combeau), M. PENICAUT (pouvoir à Mme
Coussot), Mme DESRENTES (pouvoir à Mme Brandt)

Secrétaire : M. BRUN

Objet : DM : SDEER HORLOGES ASTRONOMIQUES

Monsieur le Maire explique avoir contacté le SDEER pour pouvoir modifier les horaires de l'éclairage public en toute autonomie.

Un devis a été envoyé : la participation de la commune pour la mise en place d'horloges astronomiques est de 361,31€.

Il propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'augmentation tarifaire de l'électricité de valider ce devis et de passer la décision modificative suivante pour pouvoir valider cette opération non prévue au budget :

Compte	Opération	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	193		Voirie 2022	-361,31	
21534			SDEER	+361,31	
21534		041	SDEER	361,32	
13258		041	SDEER		361,32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ DECIDE de mettre en place des horloges astronomiques pour pouvoir régler les horaires de l'éclairage public en toute autonomie
- ♦ AUTORISE le Maire à signer le devis
- ♦ APPROUVE la décision modificative susvisée

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
P/Le Maire,
Chantal COUSSOT
1^{ère} adjointe

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211703137-
20221122-20221122008-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 28/11/2022